



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq le 19 mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 14 mai 2025

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, BRIANCEAU Aline, THURNE Dominique

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine

Mme BAZIL Marine

M. LOR Jean-Michel

Mme JARRY Alice

M. MARAIS Sébastien

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric

M. RIMBAULT Maxime

M. THURNE Dominique a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Convention de participation aux frais de scolarité – Ecole publique Le Fenouiller

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.212-8, L.442-5-1 et R.442-44,

Vu la délibération du conseil municipal n°2025-021 en date du 31 mars 2025 fixant le coût de par élève à l'école publique Le Petit Prince du Fenouiller à 838 € pour l'année scolaire 2024/2025,

Considérant que l'école publique du Fenouiller accueille depuis la rentrée scolaire 2024/2025 un élève dont la famille est domiciliée à l'Aiguillon sur Vie,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention avec la commune du Fenouiller afin d'acter les modalités financières de prise en charge de cet enfant,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention de participation aux charges de fonctionnement pour un enfant scolarisé à l'école publique du Fenouiller,
- **Accepte** de verser la somme de 838 € à la commune du Fenouiller pour l'élève scolarisé, pour l'année scolaire 2024/2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

André COQUELIN

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 20/05/2025
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

